

Demande d'inscription d'un enfant "personne à charge"



Renvoyez ce document
- Par courrier Mutualité libre Helan, Boomsesteenweg 5, 2610 Wilrijk
- Grâce à Mon Helan, votre mutulité en ligne, la rubrique « bébé est annoncé » - « envoyez des documents par voie numérique » - « demande d'inscription nouveau-né »
- En ligne via : www.helan.be/dossier-naissance
Davantage d'informations? www.helan.be/fr

Nous soussignés,

(1) Nom et prénom :

Numéro de registre national :

Lien avec la personne à charge :

(2) Nom et prénom :

Numéro de registre national :

Lien avec la personne à charge :

Demandons l'inscription de :

Nom et prénom :

Numéro de registre national :

A charge de (nom du parent) :

(Le nom ainsi que le prénom de la personne chez qui l'enfant doit être inscrit à charge pour la mutualité, et ce sans conséquences au niveau fiscal)*

Et mon enfant peut

peut EFFECTIVEMENT être ajouté aux assurances complémentaires du (des) parent(s) affilié(s)

NE peut pas être ajouté aux assurances complémentaires du (des) parent(s) affilié(s)

Nous informons immédiatement Mutualité libre Helan en cas de changement de situation familiale ou d'assurance.

Dès réception de ce formulaire, Helan procédera :

1. au versement automatique de la prime de naissance de 150 euros par parent affilié
2. à la confirmation de l'inscription de votre enfant auprès d'Helan
 - Vous recevrez automatiquement des vignettes d'identification 10 jours après l'inscription
 - L'accès via l'application MyGov (www.mygov.be) à la carte isi+ digital de votre enfant
 - Vous recevrez un bon de réduction allant jusqu'à 150 euros valable dans notre Boutique de soins Helan
3. à la confirmation de l'inscription de votre enfant auprès des assurances demandées

(1) Date : /..... /.....

(2) Date : /..... /.....

Signature parent 1:

Signature parent 2:



Vignette



Vignette

* Toute demande qui n'est pas liée à une modification de la situation de la personne à charge sort ses effets au 1er janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle la demande est introduite auprès de la mutualité..En application de l'article 126 §2 de l'AR du 3 juillet 1996 et de l'article 126 de la loi coordonnée le 14 juillet 1994



Ce document ne doit être rempli que si vous et/ou votre partenaire êtes affiliés à Dentalia Plus et que vous souhaitez affilier votre nouveau-né à notre assurance Dentalia Up.

Pour passer de votre propre assurance dentaire à Dentalia Up, veuillez-vous référer à notre [module d'affiliation en ligne](#).



DEMANDE D' AFFILIATION D'UN NOUVEAU-NÉ

A. DONNEES DE CONTACT DU PRENEUR D'ASSURANCE (une demande d'affiliation par titulaire)

1. Nom	<input type="text"/>																									
Prénom	<input type="text"/>																									
N° de téléphone	0	<input type="text"/>																								
E-mail address	<input type="text"/>																									
		N° de registre national																								
		<input type="text"/>																								
		ou																								
		Apposez ici une vignette de la mutualité																								
2. Je souhaite recevoir la communication concernant mes assurances (factures, informations contractuelles, informations générales, etc.) :																										
	<input type="checkbox"/> de manière électronique (via mail, Mon Helan, consultation sur le site web,...) pour autant que les documents soient disponibles de manière digitale																									
	<input type="checkbox"/> en version papier																									
3. COMPTE FINANCIER POUR LES REMBOURSEMENTS																										
IBAN	<input type="text"/>																									
BIC	<input type="text"/>																									
Paiements des primes par	<input type="checkbox"/> domiciliation bancaire <input type="checkbox"/> virement																									
Fréquence de paiement	<input type="checkbox"/> année <input type="checkbox"/> semestre <input type="checkbox"/> trimestre <input type="checkbox"/> mois (si domiciliation bancaire)																									
4. PAYEUR (à compléter si différent du preneur d'assurance)																										
Nom, prénom	<input type="text"/>																									
Street	<input type="text"/>															N°	<input type="text"/>				Bte	<input type="text"/>				
Code postal	<input type="text"/>				Localité	<input type="text"/>																				

E. AFFILIATION SANS CONTACT

Complétez ce cadre si vous n'avez eu aucun contact avec un conseiller clientèle :

Cochez votre choix

12. Moi, " preneur d'assurance " **ai complété l'analyse des besoins moi-même sans avoir eu de conseil d'un conseiller clientèle.** Je n'ai dès lors reçu aucun conseil. Je reconnais expressément avoir pris connaissance des statuts, des conditions générales, de la fiche d'informations pré-contractuelles et de la fiche info du produit d'assurance choisi via un support écrit ou sur internet, de la portée et des limites du produit d'assurance choisi qui correspond à mes besoins et exigences.

Moi, " preneur d'assurance " et le ou les assuré(s) souhait(e)ons nous assurer au produit d'assurance suivant:

- Dentalia Up

- J'accepte que la SMA MLOZ Insurance prenne directement contact avec ma mutualité ou l'Union Nationale des Mutualités Libres en vue d'optimiser mes remboursements sur la base des données qu'elles ont reçues dans le cadre de l'assurance obligatoire et complémentaire.

14. Fait à, le

Preneur d'assurance*	Signature
Signature du conseiller clientèle	

* à compléter obligatoirement

Par la signature de la présente demande, je déclare avoir pris connaissance de l'information relative à la protection de la vie privée, à la page 5 du document. Je m'engage à respecter les statuts de la SMA. **Toute omission ou inexactitude intentionnelle entraînera la nullité de l'affiliation.** Pour chaque candidat assuré à l'affiliation aux produits Hospitalia et à la Garantie Maladies Graves : j'annexe à la présente, sous pli fermé individuel, un questionnaire médical à l'attention du Conseiller Médical. J'accepte que la SMA MLOZ Insurance prenne directement contact avec ma mutualité ou l'Union Nationale des Mutualités Libres en vue d'optimiser mes remboursements sur la base des données qu'elles ont reçues dans le cadre de l'assurance obligatoire et complémentaire.

Société mutualiste d'assurances "MLOZ Insurance" agréée sous le n° de code OCM 750/01 pour les branches 2 et 18, auprès de l'Office de Contrôle des mutualités et des unions nationales de mutualités. Siège social : route de Lennik 788A - 1070 Bruxelles - Belgique - (RPM Bruxelles) - N° d'entreprise : 422.189.629.

COMMENT COCHER LES CASES REPRISES AU RECTO DE CETTE DEMANDE D’AFFILIATION OU DE CHANGEMENT DE PRODUIT ?

Toute personne ne peut s'affilier à la SMA (Société mutualiste d'assurances) 'MLOZ Insurance' et le rester que si elle est affiliée aux services complémentaires de l'une des 3 sections suivantes : Partenamut (509) – Freie Krankenkasse (515) – Helan Onafhankelijk ziekenfonds (526), toutes affiliées à l'Union Nationale des Mutualités Libres.

Vous choisissez :

- la couverture hospitalisation, soit Hospitalia, soit Hospitalia Medium, soit Hospitalia Plus, la Garantie Maladies Graves, soit Hospitalia Continuité.
- la couverture des soins ambulatoires Hospitalia Ambulatoire.
- la couverture des soins dentaires Dentalia Up.

Pour toute nouvelle affiliation ou changement de produit, un conseiller clientèle est à votre disposition et vous aidera à choisir la solution adaptée à votre situation. Vous complétez et joignez un questionnaire médical pour une affiliation aux produits Hospitalia et la Garantie Maladies Graves.

ATTENTION : un questionnaire médical doit être complété pour chaque assuré. Aucun questionnaire médical ne doit être complété pour une affiliation à Dentalia Up ainsi que pour un transfert de "Hospitalia Medium" vers "Hospitalia" et de "Hospitalia Plus" vers "Hospitalia Medium", "Hospitalia" ou "Hospitalia Continuité".

Les langues de communication avec notre SMA sont le français, le néerlandais, l'anglais et l'allemand.

DROIT AUX REMBOURSEMENTS

Pour pouvoir bénéficier de nos remboursements, une période de stage d'attente de 6 mois, débutant à la date d'affiliation, est prévue. Un stage de 12 mois est prévu pour Dentalia Up pour le remboursement des prothèses, des implants et des prestations d'orthodontie. Il n'y a pas de stage en cas d'accident, moyennant accord du Conseiller Médical de la SMA.

Le nouveau-né n'a pas de stage si le stage des parents est terminé avant la naissance (+ exceptions). En cas d'affiliation à un produit de la SMA après une assurance similaire, le stage peut être supprimé suivant les conditions reprises dans les statuts. Aucun remboursement n'est octroyé pour une hospitalisation débutant pendant cette période de stage.

En cas de maladie préexistante, d'affection ou d'état (comme la grossesse) existant à la date d'affiliation et donnant lieu à une hospitalisation, l'intervention pour celle-ci est limitée : exclusion des suppléments de chambre et d'honoraires si l'assuré choisit un séjour en chambre particulière pour Hospitalia, Hospitalia Medium et Hospitalia Plus et pour Hospitalia Ambulatoire, il n'y aura aucun remboursement des frais ambulatoires des prestations, médicaments et prothèses qui sont directement liés à cette affection, maladie ou état préexistant(e).

En cas d'accouchement durant les 9 premiers mois d'affiliation au produit, l'accouchement pourra être considéré comme le résultat d'un état préexistant. Dans ce cas, les frais d'hospitalisation seront pris en charge, à l'exclusion des suppléments de chambre et d'honoraires lorsque l'assuré choisit de séjourner en chambre particulière, pour autant que le stage général soit terminé. Toutefois, cette limitation n'est pas d'application si l'accouchement a lieu après 9 mois d'affiliation cumulée, à une assurance mutualiste similaire et à l'assurance Hospitalia.

MODALITÉS DE PAIEMENT DES PRIMES

La prime est payable par trimestre, semestre ou à l'année. La possibilité d'un paiement mensuel est soumise à une domiciliation bancaire. Elle doit être payée par anticipation, c'est-à-dire reçue avant le 1^{er} jour du premier mois du trimestre, semestre ou année ou, en cas de domiciliation bancaire, dans les 10 premiers jours du mois, du trimestre, du semestre ou de l'année.

Le preneur qui ne s'est pas acquitté de sa prime avant le 1^{er} jour du trimestre reçoit une mise en demeure par lettre recommandée le sommant de payer la prime dans un délai de 15 jours à compter du lendemain du dépôt de la lettre recommandée à la poste. Cette mise en demeure l'informe de la suspension de la garantie en cas de non-paiement dans le délai précité. Elle constitue le point de départ d'un délai de 45 jours au terme duquel la désaffiliation d'office a lieu.

La présente demande d'affiliation est une proposition d'assurance qui n'engage ni le candidat preneur d'assurance ni la SMA à conclure le contrat d'assurance. La signature de celle-ci ne fait pas courir la couverture.

Dans les trente jours à dater de la réception de la proposition complétée par vos soins, la SMA vous aura communiqué par lettre :

- soit son acceptation via la lettre d'acceptation (de ce fait, le contrat d'assurance prend cours le 1^{er} jour du mois suivant celui au cours duquel la SMA a reçu la 'Demande d'affiliation' et le 'Questionnaire Médical') avec ou sans limitations pour maladie ou affection ou état préexistants;

- soit son souhait, à l'initiative du Conseiller médical de la SMA, d'obtenir des informations complémentaires sur base du questionnaire médical.

En cas de demande d'informations complémentaires, vous bénéficiez d'un délai de quarante-cinq jours pour y donner suite. Si ce délai est respecté, et avec ou sans limitations pour maladie ou affection ou état préexistants, le contrat d'assurance prend cours le 1^{er} jour du mois suivant celui au cours duquel la SMA a reçu la 'Demande d'affiliation' et le 'Questionnaire Médical'.

Si ce délai n'est pas respecté, le contrat d'assurance prendra tout de même cours le 1^{er} jour du mois suivant celui au cours duquel la SMA a reçu la 'Demande d'affiliation' et le 'Questionnaire Médical' avec, pour la maladie ou l'affection ou l'état préexistants mentionnés sur le questionnaire médical, une limitation d'intervention.

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (RGPD), vos données seront traitées par la SMA MLOZ Insurance, qui agit en tant que responsable de traitement et par votre mutualité, en tant qu'agent et sous-traitant de cette dernière, pour la gestion de vos contrats d'assurance. Notre politique en matière de vie privée ('Disclaimer') est disponible via le lien suivant :

<https://www.mloz.be/fr/privacyMLOZInsurance> ou sur demande par courrier.